

Liberté pédagogique : état de légitime résistance !

**Section fédérale
des syndicats
départementaux
des personnels
de
l'enseignement
privé**

Ici, les EPI sont imposés aux collègues, là, des projets mis en place depuis de nombreuses années sont abandonnés au nom de la réforme du collège.

Ailleurs, les collègues découvrent, le jour de la rentrée, que les notes chiffrées sont purement et simplement supprimées par simple décision de la direction. Dans certains collèges, le conseil pédagogique est utilisé pour imposer cette suppression. Or, il appartient à l'enseignant et à lui seul, de définir les modalités de son évaluation. Aucun texte réglementaire n'interdit la notation chiffrée.

L'article 48 du code de l'éducation précise que *« le conseil pédagogique prévu à l'article L.421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté. »*

Ici, on nous demande de remplir des fiches d'auto-évaluation suite à chaque séance d'AP avec des questions du type : *« Y a-t-il des moments où je me tais ? », « Ai-je installé une proximité avec le groupe ? », « Ai-je conçu un étayage ? »*

Là, on fait voter, en conseil d'administration, des dispositifs pédagogiques, par exemple, *« une charte d'évaluation par contrat de confiance »* que le professeur est censé co-signer, avec l'élève, où il s'engagerait notamment à *« donner un programme très détaillé des révisions au moins une semaine avant chaque contrôle de connaissances en réalisant une fiche de réussite. »* ou à *« annoncer par écrit dès le début de l'année les règles de mise en forme des contrôles (et de les rappeler avant les premiers contrôles). »* Jusqu'où va-t-on aller ?

Dans certaines académies, on continue à chercher à imposer des formations complémentaires à la réforme du collège; dans d'autres, des formations numériques visent à faire passer le projet de référentiel des compétences numériques que les professeurs seraient amenés à enseigner et à évaluer. Il a suscité l'hostilité de la majorité des organisations syndicales et n'a pu voir le jour... Le numérique n'est qu'un moyen, libre à nous de l'utiliser ou pas ! Les compétences, en lieu et place des disciplines et des programmes nationaux, nous n'en voulons pas !

Ce serait déjà la formation professionnelle imposée en lien avec le projet d'évaluation par compétences. Les personnels veulent conserver leur liberté pédagogique individuelle. Ils ne veulent pas être formatés et rééduqués.

Un courrier de la DGESCO, en date du 19 septembre, adressé à tous les enseignants, les encourage à participer à des stages en entreprises pour *« découvrir les métiers, des pistes d'orientation pour les élèves (...) », « mettre en œuvre des projets de nature interdisciplinaire », « offrir un accompagnement en management pour les postes de personnels d'encadrement »*.

On est loin du cœur du métier !

Le SFSDPEP FO invite les personnels à se réunir en HIS ou en AG

-pour réaffirmer leur attachement indéfectible à la liberté pédagogique individuelle que remettent en cause l'ensemble des contre-réformes

-à se prononcer contre l'évaluation PPCR, maillon central pour détruire le cœur de ce que nous faisons : instruire.